

Justice

Les « Pères de Pontoise » veulent se battre

Victimes de fausses accusations d'abus sexuels, ces papas bafoués sont privés de leurs enfants par des procédures judiciaires trop longues. Même après avoir été innocentés, certains n'ont toujours pas revu leurs enfants.

Près de deux ans après leur premier coup de colère, les pères de Pontoise reviennent à la charge.

Ces papas, victimes de fausses accusations d'attouchements sexuels ou de viols sur leurs propres enfants, regroupés au sein du collectif des « Pères de Pontoise », se sont rassemblés mercredi 18 mai devant la Maison de l'avocat.

Ils souhaitent rencontrer la bâtonnière, Gisèle Moor, pour lui faire part de leur mécontentement face à des pratiques juridiques ou des abus judiciaires qu'ils souhaitent dénoncer.

Si la bâtonnière du barreau de Pontoise n'a pu les recevoir - elle était absente - elle serait néanmoins prête à accéder à leur demande. Un rendez-vous devrait être fixé dans les prochaines semaines.

« Il y a des hommes qui meurent... »

En attendant, les Pères de Pontoise ont pu s'entretenir avec des membres du Conseil de l'ordre des avocats. « Nous réclamions depuis quatre ans cette réunion », explique Dominique Marion, membre actif du collectif.

Ces papas bafoués ont pu exposer le bilan de deux ans de lutte : sur dix-huit pères mis en cause, seize ont été innocentés... Pourtant, neuf



Le collectif s'est rassemblé devant la Maison de l'avocat, le 18 mai dernier.

d'entre eux n'ont toujours pas revu leurs enfants. En effet, les plaintes déposées contre eux, même sur de fausses allégations, entraînent des années de procédure durant lesquelles ils sont coupés de leurs enfants. « C'en est assez, affirme Dominique Marion. Il y a des hommes qui en meurent, des enfants traumatisés, plongés dans des histoires épouvantables. »

Les pères dénoncent ainsi la systématisation de dépôt de plainte avec constitution de partie civile ainsi qu'un « acharnement procédurier »

de la part de certains avocats.

Mais ils ont pu également mettre en avant les points faibles du système : des expertises médicales qui interviennent plusieurs mois, voire un an après les faits, ou encore l'utilisation de faux certificats médicaux par les avocats pour prouver les attouchements ou le viol.

Le collectif rappelle qu'en un peu moins de quatre ans, quatre médecins ont été sanctionnés pour ces mêmes faits.

« Au final, ce sont les enfants qui pâtissent de cette situation », rappelle les Pères de Pontoise. Un combat largement entendu par l'opinion publique.

Christelle TOPHIN

Une action soutenue par une association de femmes

L'action des « Pères de Pontoise » a été soutenue par l'association féminine de défense des hommes victimes de leur épouse, basée au Perchay.

L'association se joint au collectif pour dénoncer dans un communiqué de presse « des plaintes mensongères pour abus sexuels ou violences » qui « ne doivent plus faire partie de l'arsenal utilisé pour gagner un divorce », notamment à

cause « des dégâts qu'elles provoquent tant sur les pères que sur les enfants » et car « elles risquent d'enlever toute crédibilité aux plaintes pour lesquelles l'inceste ou la violence sont réelles et inadmissibles ».

L'association rend ainsi hommage « à la ténacité et au courage » des pères victimes de fausses accusations.